

Bogotá D.C., le 4 avril 2024.

Je vous présente ce rapport sur la visite à la Cour de cassation du Maroc effectuée dans le cadre du programme organisé par l'Association des Hautes Juridictions.

Le programme s'est déroulé du 11 au 21 décembre 2023. La responsable à la cour de Marruecos, Mme Saloua Mazouz, a organisé des entretiens et des rencontres avec le vice-président de la Cour de cassation, le directeur de l'Institut supérieur de la magistrature, le président de la Cour constitutionnelle, les responsables informatiques de la Cour, le <<médiateur>> du Royaume du Maroc et le Conseil des droits de l'homme.

Le programme comprenait également la participation aux délibérations des chambres de la Cour traitant des questions contentieuses et administratives (expropriation, responsabilité contractuelle et extracontractuelle).

J'estime qu'il est pertinent de partager les conclusions personnelles suivantes au sujet du programme :

1.- Je pense qu'il est très important un programme qui nous permette de voir comment fonctionnent dans la pratique les juridictions qui remplissent des fonctions similaires aux nôtres. Je pense que nous devrions envisager d'inclure dans la structure du Conseil d'État en Colombie, un bureau ou un fonctionnaire chargé d'établir des liens avec les juridictions étrangères. Il y a beaucoup d'opportunités dans ce domaine. Le Maroc, par exemple, dispose d'une école de magistrature similaire à celle de la France où les juges sont formés dans le cadre de programmes d'un ou deux ans, dans le but précis d'enseigner comment rédiger des jugements dès le premier jour. Ces programmes prévoient la participation de juges étrangers. La Cour dispose d'un responsable des relations internationales qui est très actif dans ce domaine.

2.- Regarder d'autres systèmes nous permet de mieux comprendre l'origine de nos difficultés et d'apprécier notre potentiel. Et il est vraiment très important de le faire à partir des expériences réelles qui sont comparées.

3.- À titre d'exemple, nous avons beaucoup de problèmes par la diversité des positions jurisprudentielles des différentes sections du Conseil D'Etat. Il est bon d'avertir ou de rappeler que le Conseil d'Etat de la Colombie, n'est pas une <<Cour de cassation>>. On est vraiment une cour d'appel, qui a comme fonction unifier la jurisprudence. Cela ne permet pas que nos arrêts visent uniquement à établir si l'arrêt attaqué *a correctement interprété et appliqué* la loi, ce qui est l'objet initial du pourvoi en cassation avec lequel il est possible d'unifier véritablement la jurisprudence. Les étrangers ne comprennent pas comment il peut y avoir uniformité dans une cour comme la nôtre qui rend des milliers de jugements de deuxième instance en un an.

4.- De la manière comme les débats se déroulent, je voudrais souligner : (i) ce qui est recherché dans les Chambres, c'est de parvenir à des accords sur la décision de l'affaire. En cas d'absence d'accord, ils sont reportés et, exceptionnellement, un vote a lieu. Chez nous, on fait une votation rapidement, pour trancher l'affaire y on fait de voix particulières (ii) En Maroc s'accord étudier l'affaire plus tard. Le délai sert fondamentalement à mieux comprendre la question, à créer plus de

précédents, à examiner plus de limites et à avoir de meilleurs éléments de prise de décision : << nous allons mieux y réfléchir >>. (iii) Le président de la Chambre, n'est pas un simple coordinateur, mais le directeur de la discussion : c'est un président qui commande, fait un résumé de chaque projet (présenté par le rapporteur) et cherche des accords, sans formalités concernant l'utilisation de la parole. Des discussions libres ont lieu, et si un accord n'est pas trouvé, en plus du report, ce qui est fait autant de fois que nécessaire, différentes mesures sont prises : le rapporteur peut être changé, la salle peut être intégrée avec une autre et, finalement, l'affaire peut être portée devant la salle pleine de la cour. Le rapporteur n'est pas le propriétaire du projet : c'est le président qui décide de ce qu'il faut faire du projet. Aucun vœu dissident n'est prononcé. Dans tous les cas, on s'efforce de montrer comment la Cour comprend le droit.

5.- Les questions objet de décision sont très similaires aux nôtres : responsabilité de l'Etat dans l'attaque d'un hôtel à Casablanca, manque de légitimité d'un seul des membres de la association que construit un ouvrage public pour tenter une action en justice en matière contractuelle ; fonctions de la supervision du contrat ; valeur de la réception de l'œuvre à satisfaction lorsque il y a un conflit après.

6.- J'ai trouvé la figure du <<médiateur>> très intéressante. Ce n'est pas quelqu'un dont la fonction soit de rechercher la conciliation ; Il s'agit d'un établissement public conçue pour servir de médiateur entre les citoyens et l'administration. Là-bas, les citoyens portent plainte contre l'administration, ils sont guidés et il y a même une application pour téléphone portable pour le faire. Chaque entité publique doit avoir un fonctionnaire désigné comme INTERLOCUTEUR pour répondre aux demandes du médiateur. Des ententes sont recherchées et des résolutions sont adoptées pour les résoudre. Dans le cas où l'administration décide de ne pas conclure l'accord, une recommandation est envoyée, qui peut ou non être suivie par l'administration.

De nombreux cas qui, dans notre environnement, ne sont résolus que par une action en justice, sont résolus de cette manière en Maroc. C'est une institution qui a des origines musulmanes et qui est basée sur le fait que le roi reçoit les plaintes des citoyens et procède de cette manière. . Nous pourrions envisager de remplacer le *bureau* du procureur par une activité beaucoup plus proactive comme celle-ci.

8. Enfin, je crois que le Conseil des droits de l'homme est également une institution intéressante dans un pays qui connaît plusieurs problèmes sur ce front. Sa mission est de mettre en œuvre les lignes directrices de la Commission européenne des droits de l'homme. Il le fait par le biais de rapports, de recommandations et d'évaluations, avec des résultats très importants.

Merci Beaucoup, ça e été vraiment un grande e belle expérience. Je eu l'occasion de faire la connaissance de collègues très accueillantes et merveilleuses personnes

Martín Bermúdez M.